

Demande de subvention

Séjour avec un aménagement ou un accueil adapté à une situation de handicap

POURQUOI ?

- **Uniquement** si un besoin spécifique est nécessaire.

Exemple : aide humaine, aide technique, séjour dans un centre de vacance ou un organisme spécifique ...

- Les frais de l'activité et les frais d'adaptation sont subventionnés
- Pas de plafond journalier.
- Autant de fois à l'année que nécessaire.

POUR QUI ?

- Ouvrant-droit et/ou ayant-droit en situation de handicap.

COMMENT ?

1. Votre fiche agent doit être à jour.
Elle peut être faite depuis votre espace adhérent en ligne ou en remplissant le formulaire papier (<https://pro.inserm.fr/caes/formulaires-et-documents/formulaires>).
2. Complétez la page 2.
3. Fournir toutes les factures correspondantes à votre demande et signer le bas de page.
4. Votre demande doit être adressée à l'adresse suivante :

 CAES Inserm – Secteur Solidarité et Handicap
93, avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin-Bicêtre
soraya.louahchi@inserm.fr
5. Une fois réceptionné, votre demande sera traitée automatiquement.

Lieu du séjour		
	Catalogue Caes	Montant
Secteur		
Intitulé choix N°1		
Dates choix N°1		
Intitulé choix N°2		
Dates choix N°2		
	Hors catalogue Caes	Montant
Organisme		
N° agrément		
Dates		
Adaptation supplémentaire		
	Type	Montant
Aide humaine		
Aide technique		
Autre besoin		
Participant(s)		
Nom et prénom	Date de naissance	Situation de handicap

1- Pour justifier l'activité :

Les factures acquittées détaillées.

Si vous souhaitez une avance :

Un devis détaillé

Une facture pro-forma ou une facture de l'acompte

Une copie du contrat de location.

Si votre accompagnateur n'est pas un professionnel, un justificatif médical est obligatoire, stipulant que vous avez besoin d'une aide humaine au quotidien.